

Accueil > L'essentiel de l'actualité > Brèves AFP >

Vente d'électricité à bas prix par EDF : le régulateur dénoncera toute « rente indue » des fournisseurs

AFP | parue le 16 janv. 2022 - 18h33

Le président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), chargée de surveiller la vente d'électricité à bas prix par EDF à ses concurrents, a promis dimanche de dénoncer toute éventuelle "rente indue" de ces fournisseurs.

"Les dispositions sont prises au sein de la CRE pour les surveiller de près, ce sera un petit peu *name and shame*" (nommer et blâmer, NDLR), a déclaré Jean-François Carencu sur CNEWS : "celui qui s'écartera de l'intérêt du consommateur, je le dirai personnellement et fortement, pour faire savoir qu'il y a une rente indue".

À trois mois de la présidentielle, le gouvernement a annoncé jeudi qu'il allait contraindre EDF à vendre davantage d'électricité à bas prix à ses concurrents, pour tenir la promesse de limiter à 4% la hausse de la facture d'électricité des Français en 2022 en pleine flambée des cours.

Le ministère de l'Économie avait affirmé que les fournisseurs autres qu'EDF "répercuter(aie)nt intégralement l'avantage retiré au bénéfice des consommateurs". "C'est le rôle de la CRE d'essayer (de faire en sorte) que tout ça soit bien transmis dans les tarifs que proposent les concurrents" d'EDF, a souligné M. Carencu.

Alors que l'électricité est actuellement vendue à 42 euros du mégawattheure (au lieu de quelque 250 €/MWh sur le marché actuellement) par EDF à ses concurrents, le gouvernement a "proposé de relever ce prix de vente de 42 à 46,2 €/MWh, ce qui permet de réduire la facture pour EDF", a indiqué le ministre de l'Économie Bruno Le Maire.

Le gouvernement avait déjà réduit au maximum la principale taxe sur l'électricité, en la faisant passer de 22,50 €/MWh à 50 centimes d'euros par MWh, "une décision qui représente une perte fiscale pour l'État de 8 milliards d'euros".

Tous droits de reproduction et de représentation réservés – © Agence France-Presse
